


MEDIAPART

LIBERTÉS PUBLIQUES

Un lycée de la Loire interdit à ses élèves de débattre d'un projet de centrale à bitume

La direction du lycée de Boën-sur-Lignon (Loire) a annulé un débat organisé par des élèves portant sur un projet contesté de centrale à bitume dans la ville. Une censure justifiée par le caractère « sensible » du sujet, dont il est interdit de parler au sein de l'établissement.

Mickaël Correia et Jérôme Hourdeaux - 5 juin 2025 à 09h00

Quatorze élèves de première histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques (HGGSP) du lycée d'Astrée, seul lycée de Boën-sur-Lignon (Loire), vont terminer l'année scolaire sans avoir mené à bien l'un des projets centraux de cette spécialité : celui d'éducation aux médias. Ce dernier devait se matérialiser par un débat filmé sur un projet local touchant l'environnement. Mais il a été annulé par la direction de l'établissement, au motif qu'il portait sur un sujet politique interdit au sein de l'établissement.

Le thème choisi par les lycéen·nes semblait pourtant idéal. Cela fait neuf années que la commune de Boën-sur-Lignon est agitée par les débats autour d'un projet d'usine de fabrication d'enrobés de bitume porté par la société Stal TP. Celui-ci est contesté par des associations de riverain·es et écologistes, qui ont déposé plusieurs recours en justice. Et l'usine devrait s'installer à quelques centaines de mètres du lycée.

« C'était un sujet local, avec un enjeu en termes de débat. Ça cohabitait toutes les cases de l'exercice », regrette Antoine, un des lycéens visés par la décision de la direction.

Leur projet consistait à réunir défenseur·es et opposant·es au projet pour un débat filmé. Cet exercice s'inscrit dans les consignes de l'Éducation nationale, et plus précisément dans le « thème 4 » du programme de

HGGSP, intitulé « *s'informer, un regard critique sur les sources et modes de communication* ». Pour aider ses élèves, leur professeure d'histoire-géographie avait fait appel à un cinéaste chargé de les former sur les aspects techniques, Clément Gaumon.

Celui-ci est par ailleurs élu d'opposition et engagé dans la lutte contre le projet de centrale à bitume. Mais, assure-t-il à Mediapart, il n'a joué aucun rôle dans le choix du sujet. « *Les élèves ont pris cette décision tout seuls, sur un groupe de discussion sur lequel ils échangeaient. Personnellement, je n'y allais jamais* », affirme-t-il.



Le lycée d'Astrée à Boën-sur-Lignon (Loire) en 2009. © Photo Celik Erkul / Le Progrès / PhotoPQR via MaxPPP

Une version confirmée par les lycéen·nes et parents d'élèves avec qui Mediapart a pu échanger. Dans un premier temps, les élèves avaient choisi un autre thème lié aux débats autour de la laïcité. « *L'idée de la centrale à bitume est venue de l'un de nous qui avait simplement entendu parler du sujet chez lui, se souvient Antoine*. La laïcité, c'était un peu un sujet par défaut, faute de mieux.* »

« *Il fallait un sujet qui nous concerne, nous lycéens, confirme Camille. La centrale devait être construite à quelques centaines de mètres du lycée ! Tout le monde a trouvé que c'était une bonne idée.* »

Des « débats sensibles » à éviter

À partir de la fin d'année 2024, les quatorze lycéen·nes impliqué·es dans le projet de débat commencent donc à préparer celui-ci. « *On avait même fait un petit tournage*

pour tester, se souvient Camille. On s'était entraînés. Chacun avait un rôle : certains devaient être contre et d'autres défendaient la centrale. »

« On n'avait pas d'avis sur le sujet, précise Antoine. Quand l'un de nous donnait trop son avis, la prof le reprenait. En fait, quand ça a été annulé, on avait déjà fait une grande partie du travail. On avait récupéré les infos, on avait contacté les personnes concernées pour les inviter... »

Le tournage était prévu pour le 7 février. Mais, à la fin du mois de janvier, alors que les invitations venaient d'être envoyées aux participant·es potentiel·les, la proviseure, Mireille C., *« est venue dans la classe pour [leur] dire que le débat ne se ferait pas, que [leur] prof avait fait une erreur en n'invitant pas les bonnes personnes »*. L'enseignante, qui n'a pas répondu à nos questions, sera en outre par la suite convoquée à un entretien en présence de son inspecteur académique.

Dans un courrier envoyé aux parents d'élèves le 24 janvier, la proviseure assume totalement sa décision, qui n'est alors qu'une suspension, qu'elle justifie par le caractère *« sensible »* du sujet. *« Cette initiative, bien que prise de manière bien intentionnée, n'a pas été validée par la direction de l'établissement et a soulevé des préoccupations légitimes en raison du sujet choisi, écrit-elle. Ce sujet, déjà source de débats sensibles au sein de la communauté scolaire, aurait pu entraîner des discussions délicates au sein de l'établissement. »*

« Nous nous questionnons sur l'impact de votre décision sur la motivation des élèves. »

Les parents élus FCPE

Une décision qui a suscité l'incompréhension de nombreux parents d'élèves, exprimée dans une lettre des élu·es de l'association FCPE adressée à la proviseure après sa décision. *« Développer un esprit critique nous paraît en effet essentiel dans leur spécialité enseignée au lycée. En se voyant refuser le sujet qu'ils ont librement choisi, et en s'entendant dire qu'ils n'avaient pas le droit de l'aborder, nos enfants ont le sentiment que leur liberté d'expression a été bafouée »,* écrivent les parents.

« Nous nous questionnons sur l'impact de votre décision sur la motivation des élèves et de la professeure suite à

cette suspension avec une remise en cause de ce projet pédagogique. À quelle date pensez-vous reporter ce projet puisqu'il est suspendu ? », interrogent les parents d'élèves.

Mais, lors du conseil d'administration du lycée qui se tient le 10 février, ils comprennent que le projet risque d'être tout simplement annulé. À cette occasion, la proviseure affirme que l'interdiction a été prononcée par l'académie de Lyon elle-même et pour une question de protocole.

« La suspension a été demandée par la Dasen [direction académique des services de l'éducation nationale – ndlr], car l'enseignante a invité le préfet et le sous-préfet sans en informer la cheffe d'établissement », indique le compte rendu.

Mireille C. maintient aussi son interdiction d'évoquer le sujet de la centrale à bitume, affirmant même qu'il *« existe une note de service »* sur ce sujet. *« La centrale à bitume est un sujet sensible, [Mireille C.] ne l'aurait pas autorisé, les discussions peuvent avoir lieu en dehors de l'établissement, mais un professeur ne peut pas prendre position au sein de l'établissement »,* précise le compte rendu.

Une décision de la proviseure, soutenue par le rectorat

Interrogé par Mediapart, le rectorat de Lyon donne une version légèrement différente. Il explique en effet qu'il n'existe aucune « note » de service interdisant d'évoquer la centrale à bitume et que la décision d'annuler le projet des lycéen·nes a bien été prise par la proviseure et non par la Dasen (*lire l'intégralité de la réponse du rectorat dans les annexes*).

Le rectorat précise cependant que la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) *« a soutenu »* cette décision, mais pour des raisons encore autres que celles évoquées dans le courrier aux parents et lors du conseil d'administration.



Vue aérienne de Boën-sur-Lignon (Loire). © Photo Guy Christian / Hemis via AFP

Le rectorat explique que les élèves avaient à l'origine choisi un autre thème, celui des anciens combattants, accepté par la direction du lycée. Or, *« une semaine avant le débat, l'équipe de direction a été informée du changement de thématique »*, assure encore le rectorat.

Cette version, aucunement évoquée dans le courrier aux parents ou lors du conseil d'administration, est par ailleurs démentie par plusieurs élèves et parents d'élèves avec qui Mediapart a pu discuter. Un projet d'entretiens filmés avec des membres de la Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie (Fnaca) a bien existé au sein du lycée, mais il concerne un autre groupe d'élèves et ne remplace en aucun cas l'exercice que devaient réaliser les lycéen·nes visé·es par l'interdiction. À aucun moment, donc, le thème du débat n'a été modifié autrement qu'au sein du groupe d'échange interne des lycéen·nes.

« La proviseure a ensuite appris que la professeure avait invité quatorze personnes, dont certaines personnalités publiques, ajoute le rectorat auprès de Mediapart. Or, les invitations de personnes extérieures à l'établissement ne peuvent se faire sans accord du chef d'établissement. »

« J'ai l'impression que, sur certains sujets, les adultes ne veulent pas que l'on s'instruise. »

Antoine, lycéen

Les élèves n'ayant appris qu'indirectement que leur projet était annulé et pas seulement suspendu, ils n'ont finalement obtenu qu'une note liée à leur implication dans le travail. *« On nous a dit que le sujet a été annulé pour des questions hiérarchiques mais également parce que le sujet était jugé trop sensible, regrette Camille. Et*

nous avons compris que notre professeure avait eu des problèmes. »

« Moi j'ai l'impression d'avoir manqué une première expérience pour laquelle nous étions mobilisés et sur laquelle nous avons passé tout de même pas mal de temps, poursuit Antoine. On avait hâte que ça se fasse. Ça aurait été l'occasion de parler avec des élus, des gens qu'on n'a pas l'habitude de voir. Ça confirme que nous, les enfants, nous n'avons jamais notre mot à dire face aux adultes, quel que soit le sujet. C'est une atteinte au droit à l'éducation », regrette le lycéen.

« Je me souviens que la professeure n'avait donné aucune consigne aux enfants car elle voulait que ça vienne d'eux, raconte encore Pierre, parent d'élève. Et, du jour au lendemain, on leur a dit que c'était interdit. C'est désolant car c'est un sujet important et qu'ils avaient bien fait les choses en essayant de faire dialoguer des porteurs du projet de centrale et des opposants. C'est un sujet important pour les citoyens. Et même s'il y a eu des manifestations, il n'y a jamais eu de violence ni de débordements. La tranquillité du lycée n'aurait jamais été mise en danger par ce débat ! »*

Clément Gaumon, lui, dénonce plus globalement le *« manque d'information locale »* dans le débat sur l'installation de la centrale à bitume. Il cite en exemple une étude environnementale qu'il a eu particulièrement de mal à se procurer. *« Elle a été envoyée à la mairie de Boën avec la mention "ne pas diffuser au public", raconte-t-il. Et quand je les ai appelés pour me la procurer, on me l'a dans un premier temps refusée. Il a fallu que j'appelle le directeur de cabinet du maire, que je contacte la sous-préfecture pour finalement obtenir cette étude. Et quand je l'ai reçue, il y avait toujours la mention "ne pas diffuser au public" ! »* Contactée, la communauté de communes Loire-Forez-Agglomération a transmis cette étude à Mediapart, sans mention de limitation de diffusion.

Une bataille juridique qui dure depuis neuf années

C'est en 2016 que l'entreprise de la métropole lyonnaise Stal TP a obtenu le permis de construire son usine de fabrication d'enrobés de bitume et de concassage sur la zone d'activité dite de Champbayard, à Boën. Puis, le projet étant classé ICPE (installation classée pour la

protection de l'environnement), deux enquêtes publiques ont été réalisées en 2018 et 2019. Elles ont chacune donné lieu à un avis favorable, malgré une large majorité de commentaires négatifs de la part des habitants et habitantes de la commune.

Cesse goudron, association locale d'opposant·es au projet, estime que les poussières qu'émettra l'usine pourraient avoir des impacts sanitaires délétères. Et ce d'autant plus que les trois hectares réservés pour la construction de l'usine sont situés à proximité d'un centre hospitalier et d'établissements scolaires. Des craintes balayées d'un revers de main par Anthony Stal, promoteur du projet. Ce dernier a déclaré dans la presse locale en 2023 que l'infrastructure est en deçà des seuils de pollution requis et que la cheminée de l'usine n'émettra « *que de la vapeur d'eau* ».

« *Les habitants se sont fortement mobilisés durant les enquêtes publiques pour exprimer leur désaccord quant au site d'installation de Stal TP, explique à Mediapart Martine Nivert, membre de Bol d'oxygène, autre collectif d'habitant·es opposé·es au projet. Interdire ensuite un débat contradictoire sur cette usine, qui plus est porté par des lycéens, c'est une atteinte à la liberté d'expression, au droit de savoir.* »

« *L'agence régionale de santé a tout de même émis plusieurs avis défavorables à propos du projet ! Il y a un vrai problème démocratique autour de cette usine, ajoute Simon Bourg, coprésident de Cesse goudron. Selon moi,*

l'interdiction d'un débat au lycée raconte à quel point les autorités préfectorales sont embêtées de ne pas avoir suivi les recommandations de l'agence publique sanitaire. »

Dès 2020, Cesse goudron avait déposé un recours au tribunal administratif de Lyon, contre l'autorisation d'exploiter délivrée à Stal TP cette même année par la préfecture de région. Mais leur action en justice a été déboutée en mars 2024 par le Conseil d'État, qui a estimé que le projet était dans les clous environnementaux.

Six mois plus tard, les opposant·es ont relancé l'offensive judiciaire avec une action en justice – toujours en cours – contre le refus de l'intercommunalité Loire-Foréz-Agglomération d'abroger la délibération de vente de terrains à Stal TP.

Les élèves de première HGGSP du lycée d'Astrée étaient loin d'imaginer de telles réactions en se penchant sur ce dossier. « *Nous savions qu'il s'agissait d'un sujet polémique et clivant, conclut Camille. Mais nous ne nous attendions vraiment pas à déclencher un truc d'une ampleur pareille...* »

Mickaël Correia et Jérôme Hourdeaux

Boîte noire

* Les prénoms ont été modifiés.